

REPUBLIQUE DU CONGO

UNITE – TRAVAIL - PROGRES

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR  
DENIS SASSOU-N'GUESSO, PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE DU CONGO,**

**A L'OCCASION DE LA SESSION SPECIALE ONU-  
REDD, EN MARGE DE LA 64<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernements,  
Monsieur Ban KI-MOON, Secrétaire Général des Nations Unies,  
Distingués invités,  
Chers amis,

Sur 54 pays africains, 34 sont concernés au plus haut niveau par la déforestation, qui s'exprime par une perte annuelle de 40.000 km<sup>2</sup> de forêts. A ce rythme, en l'absence d'incitations positives prenant en compte des besoins des populations riveraines et sans accompagnement des efforts des pays forestiers en développement pour la conservation et la gestion durable des forêts, celles-ci s'exposeront à terme à une exploitation anarchique accélérée et à une disparition irréversible.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de partager avec vous l'expérience unique des pays du Bassin du Congo en cette matière. En effet, après avoir signé la Déclaration de Yaoundé en 1999, ces pays ont mis en place des politiques harmonisées et coordonnées par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), traduisant ainsi leur volonté commune de préserver leur biodiversité. Une coalition mondiale, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), s'est formée autour cette initiative lancée le 4 septembre 2002 à Johannesburg, par les Etats-Unis et le Congo. Depuis lors, 12 millions d'hectares de forêts ont été aménagés et 4 millions d'hectares certifiés, assurant ainsi au Bassin du Congo une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion d'une partie de plus en plus grande de

sa forêt. Mon pays assure, à lui seul, plus de la moitié de ces superficies. Cette tendance va s'accélérer dans les années à venir.

D'autres progrès significatifs ont été accomplis dans la gestion de la faune et de la flore en Afrique Centrale, dont le classement d'environ 11% des territoires du Bassin du Congo en aires protégées.

On peut alors affirmer qu'avant d'avoir été identifié et adopté par la communauté internationale comme une mesure importante d'atténuation des effets du changement climatique, le REDD est en action en Afrique Centrale et contribue à l'accroissement des stocks forestiers de carbone, grâce à la promotion des bonnes pratiques forestières.

C'est pourquoi, Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies, nous saluons votre initiative qui consolide le consensus actuel sur le REDD, conformément à la décision 2/CP.13 de la Conférence des Parties de Bali.

En associant conservation, gestion durable des forêts et augmentation des stocks de carbone forestier à la déforestation et à la dégradation, nous aboutissons au REDD+, correspondant justement aux activités en cours dans la plupart des pays forestiers. Le REDD+ se résume en une formule gagnante pour le climat, en une réponse efficace et la moins onéreuse pour l'atténuation et en une partie de la solution pour l'adaptation.

Toutefois, s'agissant de la mise en œuvre de ce mécanisme, les trois phases suivantes mériteront d'être soutenues et suivies :

Premièrement : préparation et renforcement des capacités dans les pays ;

Deuxièmement : application des mesures et des politiques ;

Troisièmement : opérationnalisation du ou des mécanismes financiers.

Nous félicitons la Banque Mondiale et les Nations Unies pour leur soutien au REDD et encourageons le Secrétaire Général à inclure l'ensemble du Bassin du Congo dans l'initiative ONU – REDD.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

En incorporant le REDD+ dans son dispositif, le nouvel accord sur le climat devra prévoir des mécanismes financiers incitatifs et souples, garantissant des sources suffisantes, prévisibles et pérennes pour appuyer les politiques de réduction de la pauvreté, conserver la biodiversité et sécuriser les services environnementaux.

Cependant, en attendant l'approfondissement et l'aboutissement des questions méthodologiques liées à diverses démarches générales et mesures d'incitation positive en faveur des pays en développement, un mécanisme financier intérimaire devra être mis en place à Copenhague, notamment pour soutenir les deux premières phases du REDD et les efforts en cours dans ces pays.

A cet égard, l'initiative des gouvernements britannique et norvégien est encourageante et digne d'éloges. Ils ont lancé, l'année dernière, le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo et y ont injecté chacun, pour son démarrage, 50 millions de livres sterling, déposés à la Banque Africaine

de Développement. C'est l'occasion de saluer et de remercier les Premiers Ministres Gordon Brown et Jens Stotenberg pour leur implication personnelle dans cette action, sans oublier le Prix Nobel Wangari Maathai et le Premier Ministre Paul Martin, qui administrent collégialement ce fonds.

Je suis convaincu, à cet effet, que bon nombre de partenaires du Bassin du Congo, actuels et futurs, se préparent à leur tour à apporter leur pierre à l'édifice. Les besoins à couvrir pour la préservation du deuxième poumon écologique du monde restent encore énormes et de loin dépassent, hélas, les possibilités de nos Etats !

Mettre en œuvre le REDD+ pour préserver les forêts tropicales et lutter contre le changement climatique est une question d'engagement et de volonté politiques. C'est plus que jamais le moment d'agir, d'agir vite, après il serait trop tard pour tous.

Je vous remercie.